

Le Statec prévoit l'échéance d'une deuxième tranche indiciaire au cours de l'année 2023 (08.02.2023)

Communiqué par : ministère d'État

En ce jour, le Statec a publié ses dernières prévisions d'inflation pour 2023 et pour 2024. L'inflation devrait ainsi atteindre 3,4% sur l'année 2023 et 4,8% en 2024.

Il ressort également des calculs du Statec qu'une deuxième tranche indiciaire serait déclenchée au cours du quatrième trimestre 2023, après celle du 1^{er} février 2023 et s'ajoutant à celle reportée de juin 2022 à avril 2023; qu'un arrêt des mesures prévues dans l'accord du Comité de coordination tripartite signé le 28 septembre 2022, et s'achevant au 31 décembre 2023, risquerait de provoquer un choc inflationniste en début d'année 2024. La bonne tenue de l'inflation en 2023 souligne l'efficacité de ces mesures sur le taux d'inflation, phénomène également démontré en comparaison directe par rapport aux autres membres de la zone euro.

Suite à ces développements économiques et comme stipulé dans l'accord du Comité de coordination tripartite intitulé *Solidaritétspak 2.0*, le Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel, convoquera une nouvelle réunion du Comité de coordination tripartite dans les prochaines semaines pour discuter des deux points suivants:

- L'accord du Comité de coordination tripartite du 28 septembre 2022 prévoit qu'au cas où le Statec établit au cours de l'année 2023 qu'un arrêt des mesures provoquerait un choc inflationniste en début 2024, le gouvernement s'engage à convoquer une nouvelle réunion du Comité de coordination tripartite afin d'examiner et d'organiser un éventuel étalement de la fin des mesures (phasing out).
- Le gouvernement profitera de l'organisation de cette réunion du Comité de coordination tripartite pour discuter avec les partenaires sociaux les modalités de la compensation de la probable tranche indiciaire additionnelle qui sera appliquée entièrement au profit des ménages privés.

Le gouvernement reste entièrement engagé à soutenir le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises à travers l'instrument du dialogue social.